

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE « NUTRITION ET DIETETIQUE »  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.613-2 ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition du jury du Diplôme Universitaire « Nutrition et Diététique » de l'UFR de Médecine et des Professions paramédicales comme suit :

**Diplôme Universitaire  
« Nutrition et Diététique »**

Marie-Paule VASSON, Président du jury, PU-PH  
Yves BOIRIE, Vice-président, PU

**Membres du jury :**

Odile PESTRE, MCF-A

**Article 2 :**

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 01/06/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

  
Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 04 JUN 2018

- Publié le

04 JUN 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.